

CONTRIBUTION CLIMATIQUE SUR LES DÉPLACEMENTS EN AVION DE L'UNINE - RAPPORT 2023

1. Politique en matière de déplacements aériens

L'Université de Neuchâtel (UniNE) est résolument engagée dans une démarche de réduction de son empreinte climatique. Les déplacements aériens constituent un aspect crucial de cette démarche, car ils représentent la source d'émissions la plus importante du bilan carbone de l'Université.

Afin de réduire cet impact, l'UniNE applique une contribution obligatoire sur tous les déplacements aériens remboursés par le service de la comptabilité et des finances (SCF) depuis janvier 2019. Cette contribution correspond à une taxe incitative dont le but est de dissuader le recours au transport aérien pour les activités de l'UniNE. Celui-ci constitue en effet le mode de transport le plus néfaste pour l'environnement et le climat et n'est souvent pas justifié compte tenu des alternatives existantes, tels les autres moyens de transport et la visioconférence.

La contribution est calculée sur la base de l'algorithme open source de MyClimate et du prix du carbone sur le marché européen¹. La contribution n'est pas payée par la personne elle-même, mais débitée du compte de l'entité concernée. Les comptes financés par les programmes de promotion de la recherche nationaux ou internationaux font exception ; dans ce cas, c'est le rectorat qui apporte les fonds nécessaires, étant donné que, pour l'instant, les agences de financement de la recherche ne permettent pas de les intégrer au budget des projets. Les montants ainsi récoltés alimentent le fonds climat de l'UniNE, utilisé pour des projets de protection du climat et réduction des émissions sur le campus.

En novembre 2022, l'UniNE adopte le plan transport et mobilité, qui fixe entre autres l'objectif de réduire de moitié le nombre de déplacements en avion à l'horizon 2030 (comparé à 2019)². Concernant le transport aérien, le plan définit deux mesures qui viennent compléter le système existant dès janvier 2023 : (1) le renforcement de la contribution climatique par le rehaussement du prix plancher à 100 CHF par tonne d'équivalent CO₂ (tCO_{2eq}), et (2) la révision des modalités de remboursement des déplacements professionnels en Europe continentale. Cette deuxième mesure implique que les trajets en Europe continentale qui peuvent être réalisés en moins de 10 heures en train sont remboursés uniquement s'ils sont réalisés avec des modes de transport terrestres³.

¹ Détails concernant la méthode de calcul de la contribution et son application à l'Université : www.unine.ch/durable/contribution-durabilite

² Plan transport et mobilité de l'UniNE : www.unine.ch/durable/mobilite

³ Règles relatives aux déplacements professionnels en Europe : www.unine.ch/durable/voyages-europe

2. Déplacements aériens en 2023

Durant l'année civile 2023, le SCF a recensé 634 voyages, correspondant à 1'114 trajets aller-simple et un total d'environ 4.3 millions km. Plus de 80% des voyages font recours à des vols directs et tous les vols sont effectués en classe économique. Au total, ces déplacements aériens ont émis 1'048 tCO_{2eq}, soit environ 1.4 tCO_{2eq} par équivalent temps plein. Les émissions en 2023 sont plus élevées qu'en 2022, qui reste une année particulière au regard des effets de la pandémie du coronavirus. Les déplacements aériens en 2023 génèrent toutefois des émissions inférieures à l'année de référence de 2019 (Figure 1).

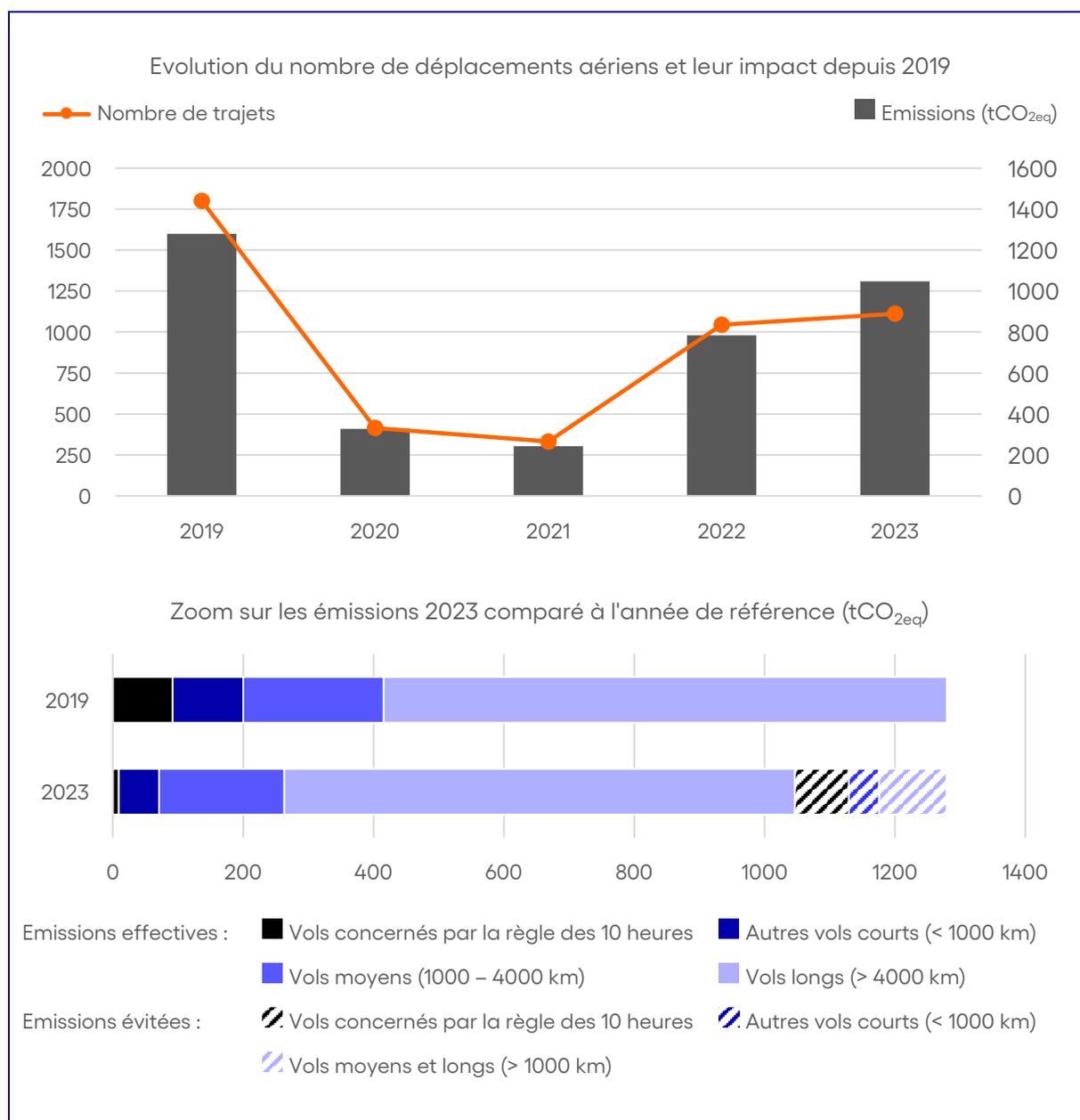


Figure 1. Evolution de l'impact climatique des déplacements aériens à l'UniNE entre 2019 et 2023. L'ensemble des vols traités par le service comptable sont comptabilisés, qu'ils aient été effectués par des membres de l'UniNE ou des personnes externes.

La réduction observée entre 2019 et 2023 est de 18% (Figure 1). Cette baisse est particulièrement forte pour les vols courts (-65%), tandis qu'elle est plus modérée pour les vols moyens (-11%) et les vols longs (-9%). Ceci peut s'expliquer en partie par les mesures prises concernant les déplacements en Europe (règle des 10 heures), qui affectent une partie des vols courts. Presque les deux tiers de la réduction observée sur les vols courts concernent des déplacements depuis la Suisse vers des destinations à moins de 10 heures de train.

La part des trajets réalisés avec des fonds externes reste stable entre 2019 et 2023 (53%). En revanche, la part d'émissions que ces trajets représentent a légèrement augmenté (59% en 2023 contre 54% en 2019). Ceci s'explique par le fait que la distance moyenne des vols réalisés sur fonds externes a augmenté, alors qu'elle est restée stable pour les vols réalisés avec des fonds internes. Il est difficile de déterminer si ces variations sont liées à l'application différenciée de la contribution climatique pour ces deux groupes. Dans l'ensemble, on n'observe toutefois pas de report massif des vols sur budget Etat vers les vols financés par des fonds externes.

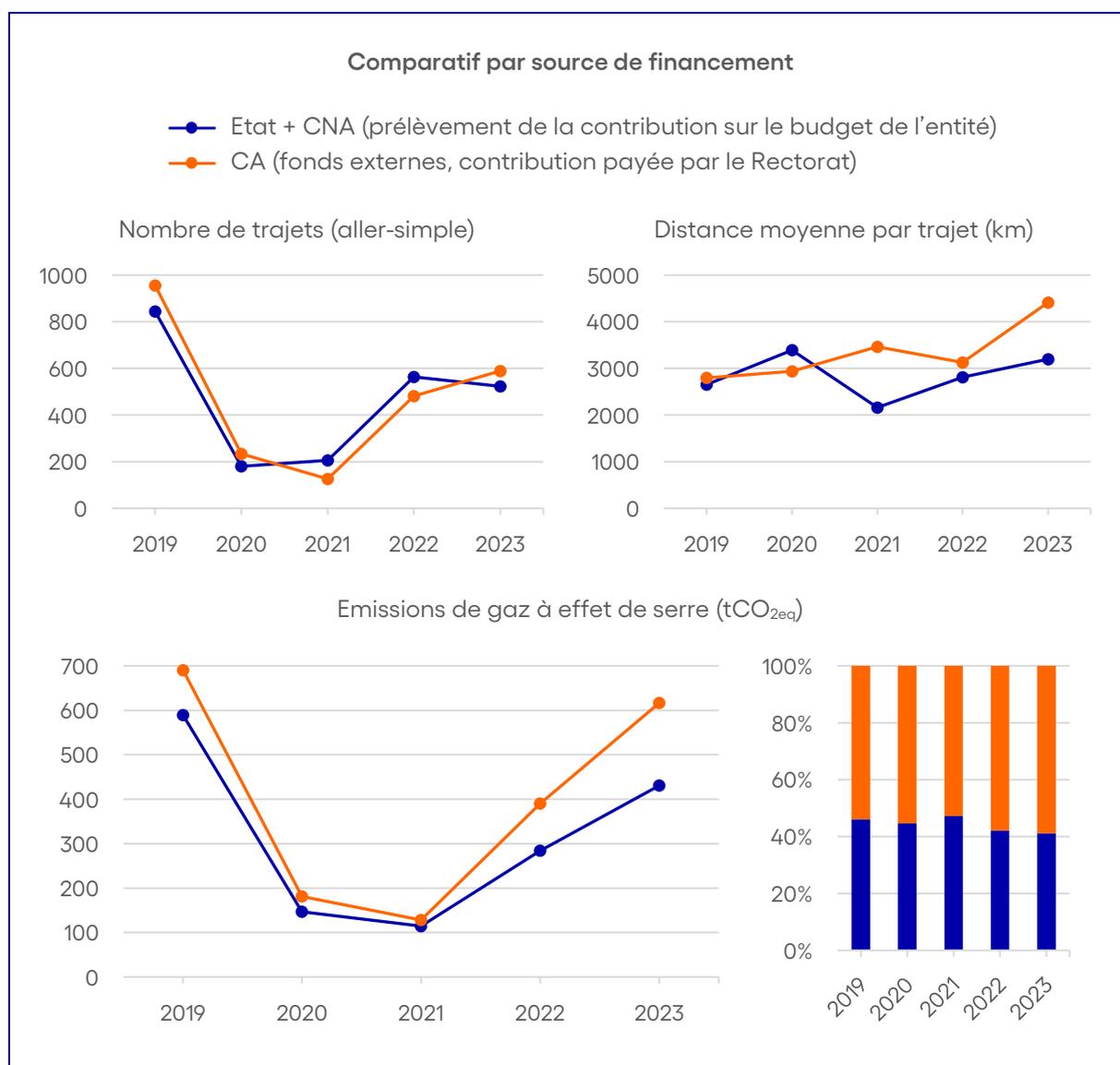


Figure 2. Comparatif des déplacements aériens et leur impact depuis 2019 par source de financement.

La Faculté de sciences (FS) et la Faculté de lettres et sciences humaines (FLSH) sont responsables de la plus grande part des émissions (entre 80 et 90% des émissions selon les années) et présentent des taux d'émissions par équivalent plein-temps (EPT) plus hauts que la moyenne. Ceci s'explique en partie par le nombre de projets de recherche plus importants de ces facultés. La FLSH abrite notamment le Centre National de Compétences en Recherche pour les études sur la migration et la mobilité (NCCR On the move), qui génère 11% des émissions de l'Université en 2023.

Entre 2019 et 2023, on observe une baisse des émissions absolues des déplacements aériens de la FLSH (-40%), de la Faculté de sciences économiques (FSE ; -34%) et du domaine central (-26%). Une hausse est observée en Faculté de droit (FD ; +15%) et en FS (+17%). Pour cette dernière, le nombre de trajets en 2023 est similaire à 2019, mais l'augmentation de la distance moyenne par vol engendre une hausse des émissions. En tenant compte de l'évolution des effectifs, on note les émissions par EPT ont baissé dans toutes les facultés (FLSH : -46% / FSE : -35% / FD : -9% / DC : -6%), sauf la FS (+23%).

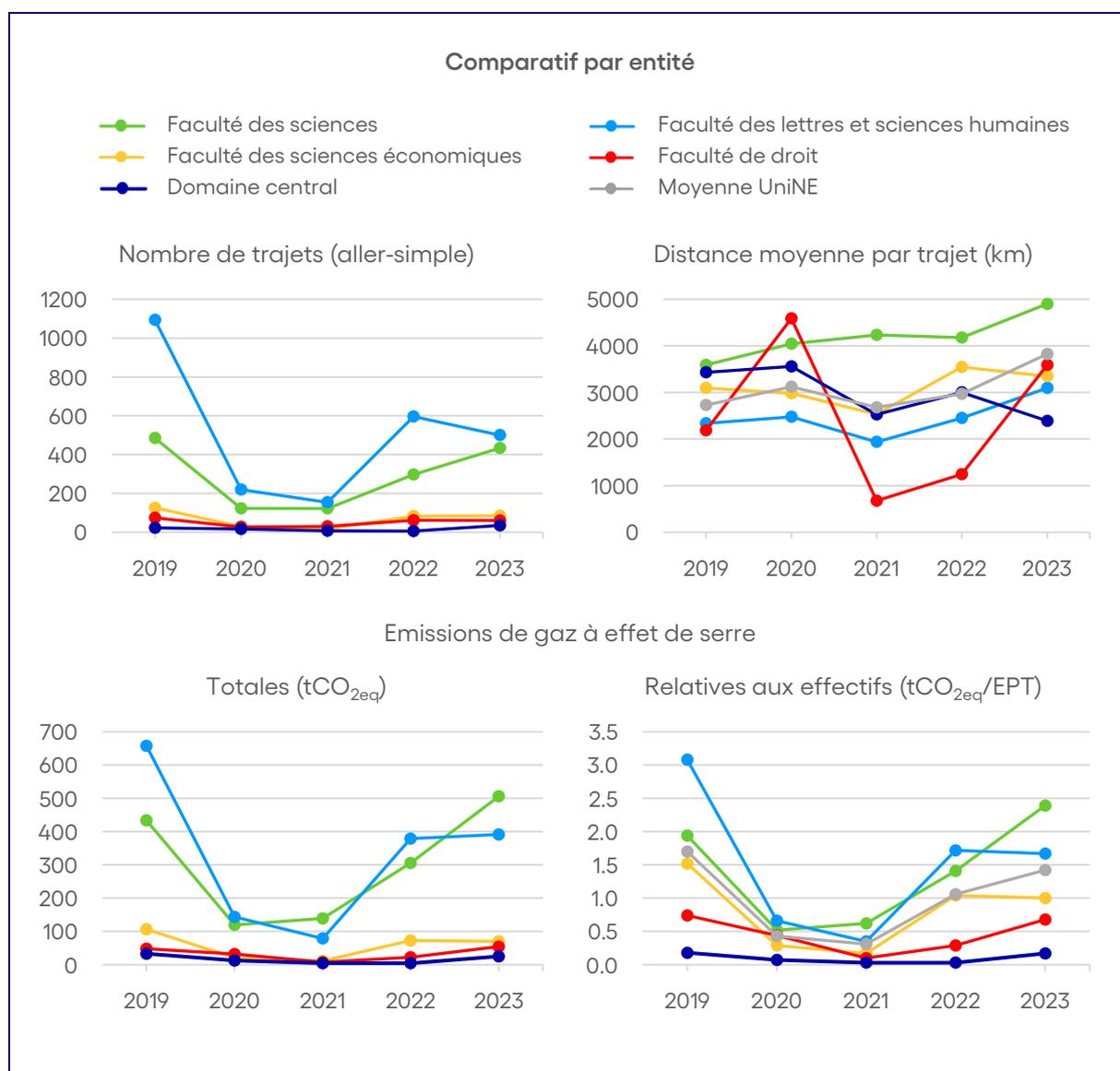


Figure 3. Comparatif des déplacements aériens et leur impact depuis 2019 par faculté.

3. Fonds prélevés et utilisation

Durant l'année comptable 2023, les contributions prélevées s'élèvent à 98'604 CHF. Ce montant couvre la période allant de décembre 2022 à fin novembre 2023 en application de la directive du rectorat.

En raison de l'augmentation du montant plancher à 100 CHF/tCO_{2eq} au début de l'année et de l'ajustement du facteur de forçage radiatif dans le calcul des émissions, les sommes prélevées par vol sont plus élevées qu'auparavant. Sur l'année, la moyenne mensuelle du prix du carbone sur le marché européen a fluctué entre 67 et 95 CHF/tCO_{2eq}. Par conséquent, le prix plancher de 100 CHF/tCO_{2eq} a été appliqué toute l'année. En 2023, le prix médian de la contribution par vol s'élève à 71 CHF. Ce représente un surcoût médian de 23% par rapport au prix payé pour le billet d'avion.

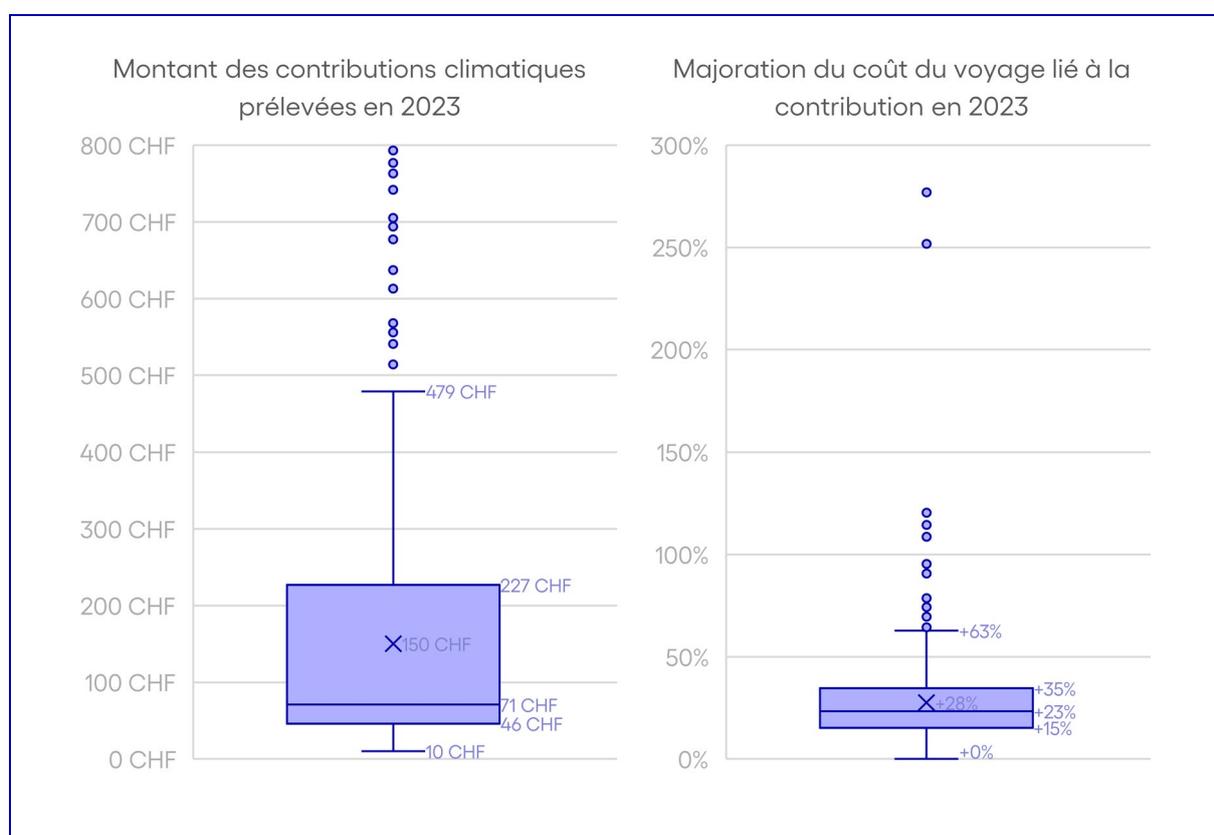


Figure 4. Coût de la contribution par voyage et majoration par rapport au prix payé pour le billet d'avion pour l'année comptable 2023 (décembre 2022 à novembre 2023).

A partir de 2023, les fonds prélevés sont affectés au fonds climat. Conformément à la directive y relative⁴, le fonds climat est utilisé pour financer des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'UniNE et des projets locaux de protection du climat. Les projets financés en 2023 sont détaillés dans le rapport annuel de développement durable de l'Université (rapport financier en annexe)⁵.

⁴ Informations sur le fonds climat et directive : <https://www.unine.ch/durable/fonds-climat>.

⁵ Rapports annuels du développement durable : <https://www.unine.ch/durable/ou-en-est-on>.